

## Charte de vie en communauté

Comme dans toute structure collective, certaines règles sont à respecter pour le bien-être et la satisfaction de chacun. Afin que chaque occupant puisse travailler dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter les dispositions générales exposées ci-dessous. La présente Charte s'applique à tous les occupants utilisant le TRAKK et ce, pendant toute la durée de leur présence.

Par tous les occupants, il y a lieu d'entendre les locataires, les co-workers, les utilisateurs du FAB LAB mais également l'ensemble des visiteurs et utilisateurs des services du TRAKK.

Dans ce cadre, les locataires et les co-workers s'engagent à faire respecter à leurs visiteurs les principes repris dans le présent règlement, toute personne entrant au TRAKK acceptant sans condition aucune les termes de celui-ci.

### **Accès au TRAKK**

L'accès aux locaux a lieu durant les heures ouvrables à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00. Les locaux sont fermés le week-end et les jours fériés.

L'accès aux locaux en dehors des heures ouvrables est possible conformément aux droits conférés aux locataires et aux co-workers en fonction de leur contrat de location ou de la formule d'abonnement à laquelle ils ont souscrits. Ceux-ci sont responsables des droits qui leur sont conférés et plus particulièrement concernant les droits relatifs aux systèmes d'alarme protégeant l'accès au bâtiment. Pour rappel, ces droits sont nominatifs et strictement personnels.

Les occupants locataires et co-workers sont tenus de s'assurer, lorsqu'ils sont les derniers à quitter les lieux, qu'aucune personne non autorisée n'y soit laissée seule.

### **Accueil**

L'accueil en ce lieu est assuré par l'un des partenaires du projet, à savoir le BEP, dont le bureau se situe en face de l'entrée principale, juste à côté de l'espace cafétaria.

Afin de faciliter l'organisation et la sécurité des locaux, chaque visiteur devra s'identifier et signaler son arrivée et son départ via la borne virtuelle installée à l'entrée du bâtiment.

Les éventuelles réclamations ou suggestions peuvent être adressées à cette adresse : [info@trakk.be](mailto:info@trakk.be).

## **Tenue et comportement**

Toute personne présente au sein du TRAKK reconnaît être dans un lieu ouvert au public, et s'engage dès lors à adopter un comportement adéquat et conforme à la loi en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans ce cadre, chacun s'engage à ne pas incommoder, de quelle que manière que ce soit, les autres personnes présentes, qu'il s'agissent de co-workers, de résidents du TRAKK ou de visiteurs. Pour ce faire, il y a lieu de respecter les codes de la vie et de la courtoisie en société dans le cadre de ses rapports avec les autres.

Les occupants veilleront également à une utilisation "en bon père de famille" de l'ensemble des équipements, en bonne entente avec les autres.

## **Obligations et Interdictions**

### **- Savoir-vivre et respect de la collectivité :**

Afin de respecter la vie en communauté, il est demandé de veiller à ne pas faire de bruit excessif dans l'ensemble des locaux, ni de causer un quelconque désordre qui pourrait nuire au bon déroulement des activités des différents occupants. L'accès est donc interdit à toute personne qui, par son comportement (ivresse, emprise de la drogue, incorrection, bruit, éclats de voix, violence physique ou verbale) entraîne une gêne pour les autres occupants quels qu'ils soient.

### **- Utilisation du téléphone et des ordinateurs portables**

Pour l'usage des parties communes, l'usage du téléphone portable est autorisé sur vibreur et pour une utilisation modérée dans le respect des autres occupants.

Dans la partie coworking, le son des ordinateurs sera coupé ou utilisé avec des écouteurs, et ce afin de ne pas perturber les autres occupants.

### **- Interdiction de fumer dans les lieux publics**

Il est par ailleurs strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail. De même, l'usage de la cigarette électronique est également pros crit. Cette interdiction s'applique dans la totalité des espaces communs et des espaces privés.

Un espace fumeur est délimité à l'extérieur. Les mégots sont à déposer dans le cendrier prévu à cet effet à l'extérieur.

### **- Boissons alcoolisées et substances illicites**

Il est interdit d'introduire, de distribuer, et de consommer des substances illicites au sein du bâtiment TRAKK.

Il est par ailleurs interdit de consommer des boissons alcoolisées au sein du bâtiment du TRAKK à l'exception d'évènements particuliers et à la condition qu'il s'agisse d'une consommation modérée.

- **Animaux domestiques**

Sauf autorisation expresse donnée par les gestionnaires, l'accès à l'ensemble du bâtiment du TRAKK est interdit aux animaux.

### **Gestion de l'espace cafétéria**

- **Les réfrigérateurs**

Les réfrigérateurs mis à disposition doivent être nettoyés et vidés fréquemment. Il est de la responsabilité de chacun de vider le frigo. Chaque vendredi, un tri sera effectué et les aliments suspects seront automatiquement jetés à la poubelle.

- **Le mobilier et la vaisselle**

Les comptoirs et tiroirs garde-manger mis à disposition sont nettoyés régulièrement. Il est de la responsabilité des occupants de récupérer leurs éventuels effets personnels tout aussi régulièrement et ce, au risque de les voir jetés.

- **Le thé, café, lait et sucre**

Le thé, le café, le lait et le sucre sont offerts en gracieuseté par le TRAKK, jusqu'à rupture des stocks. Il est cependant demandé d'éviter le gaspillage et d'en faire une consommation raisonnable.

- **Les repas**

Il est recommandé d'utiliser les espaces spécifiques prévus pour la prise de repas (espace cafétéria) et de veiller à ne pas laisser traîner de nourriture et/ou de déchets. Veuillez ne pas manger dans les bureaux, dans le FabLab ou dans les espaces de coworking.

- **Le lave-vaisselle**

Le lave-vaisselle mis à votre disposition doit être rempli et vidé par vos soins. Il est demandé qu'une tournante soit instaurée tacitement.

### **Règles de sécurité**

- **Branchement d'appareils électriques**

Toute modification de l'installation électrique est rigoureusement interdite. Il est également demandé de veiller à la conformité du matériel avec les prises électriques. L'installation et l'utilisation de rallonge électrique sont interdites.

- **Consignes et effets personnels**

Chaque occupant doit respecter l'ensemble des consignes de sécurité qui leur sont données et/ou affichées au sein du bâtiment.

Par ailleurs, chacun est responsable de ses effets personnels. Dans ce cadre, le TRAKK est déchargé de toute responsabilité en cas :

- d'oublis de documents ou de matériel par l'occupant ;
- d'actes de vols ou de dégradation ou d'agissements anormaux par des tiers dans l'enceinte du bâtiment

### **Entretien et maintenance**

Les occupants s'engagent à respecter les locaux, l'ensemble des installations et le matériel mis à leur disposition et de remettre l'éventuel matériel utilisé en place à chaque usage.

Il est demandé aux occupants de respecter la propreté des lieux et du matériel. Dans ce cadre il y a lieu de nettoyer au besoin l'espace après utilisation et ce afin de garantir une utilisation par d'autres occupants. Si besoin, du matériel d'entretien est à la disposition des occupants.

Des poubelles de tri sélectif sont à disposition des occupants. Il y a lieu d'en respecter l'utilisation.

Les occupants sont tenus d'utiliser le matériel pour ce à quoi il est destiné, et de façon raisonnable. Tout emprunt de matériel, même ponctuel, est strictement interdit.

Tout dommage accidentel survenu dans les locaux doit être signalé au TRAKK.

### **Casiers individuels**

Des casiers individuels sont mis à disposition des coworkers et autres visiteurs (sur demande) pour y entreposer leurs effets personnels. Ceux-ci doivent cependant veiller personnellement à le sécuriser. L'Intercommunale décline toute responsabilité en cas de vol.

### **Parking**

Le parking situé devant le TRAKK est réservé aux locataires de bureaux, et les places sont nominatives et clairement identifiées. Une place PMR est également disponible. Merci de bien vouloir respecter cette disposition.

## **Événements au TRAKK durant les heures d'ouverture**

Le TRAKK se réserve le droit d'organiser des événements en son sein, choisis selon des critères définis par le projet et ses missions. L'équipe organisatrice pourrait, à ce titre, utiliser les espaces communs (cafétaria, arène, abords de l'arène).

L'annonce de ces événements sera faite systématiquement et préalablement en interne, par voie électronique, et affichage dans les communs. Il sera alors demandé aux occupants du TRAKK de ne pas entraver le bon déroulement de l'événement et de bien vouloir respecter le silence / respect du matériel en place à ces occasions.